

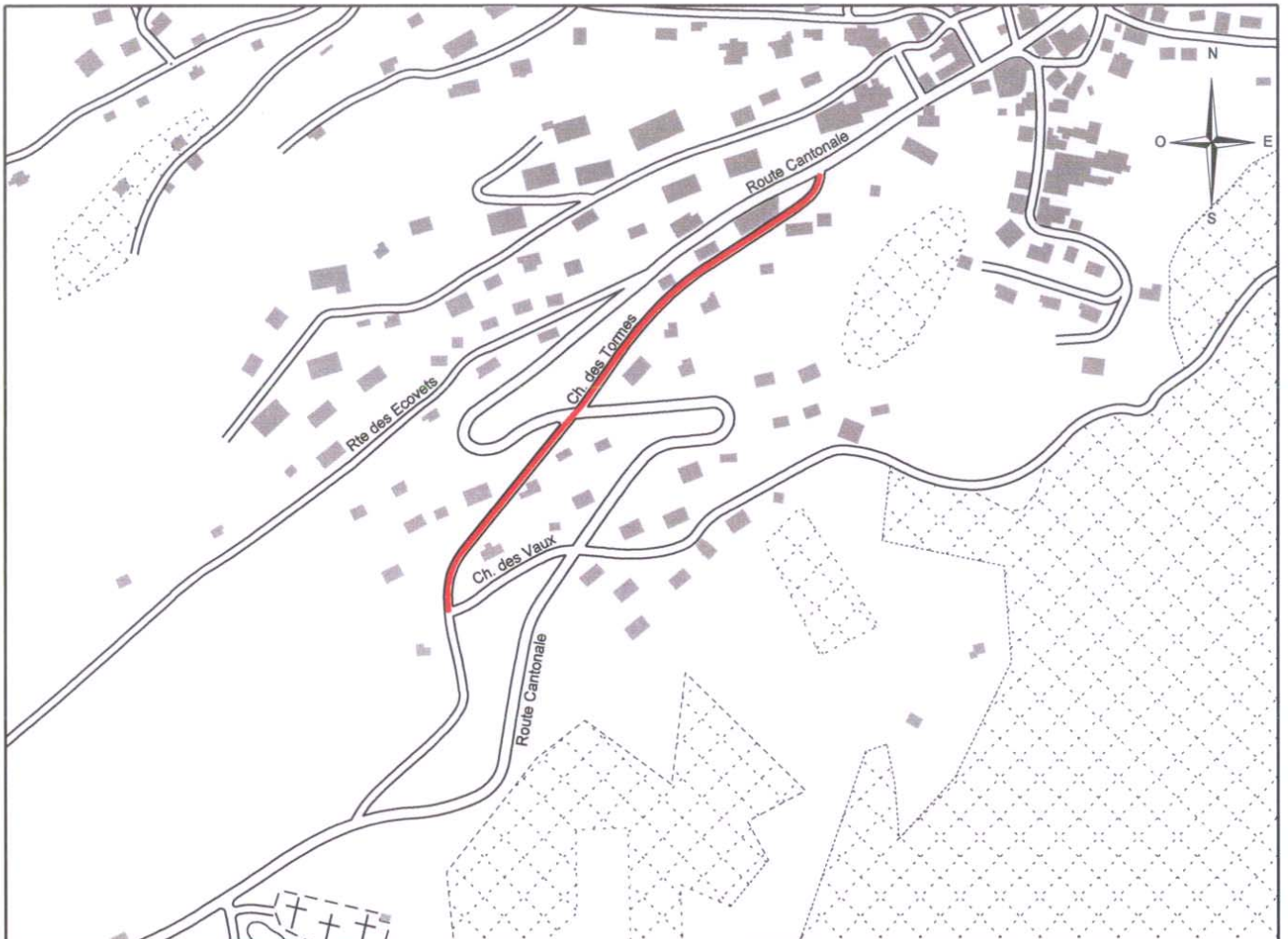


MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2007

CHESIERES - CHEMIN DES TORMES, POSE DE CONDUITES D'EAUX CLAIRES ET USEES
ET REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

Le présent préavis propose la réfection du chemin des Tormes à Chesières, la mise en séparatif du réseau de collecteurs d'eaux claires et usées, le remplacement de la conduite d'eau potable et l'installation de l'éclairage public.

Les canalisations de raccordement des immeubles étant privées, la construction de celles-ci sont à la charge des propriétaire dès la limite du domaine public.

2. DESCRIPTIF

Chaussée

Le revêtement actuel, fortement dégradé, sera entièrement dégrappé. Le nouveau aura une épaisseur totale de 11 cm et sera posé en deux couches sur un encaissement de 45 cm.

Les eaux de ruissellement seront récoltées par des nouvelles grilles.

Distribution d'eau potable et défense incendie

Actuellement, la distribution d'eau potable est assurée par une vieille conduite en Eternit d'un diamètre de 100 mm qui est dans un état de vétusté avancé et qui n'est plus conforme aux normes.

Afin de satisfaire aux besoins de distribution d'eau potable et de défense incendie du secteur, le plan directeur de distribution d'eau (PDDE) de la Commune d'Ollon propose de remplacer la conduite communale sur l'ensemble du tracé par une conduite en polyéthylène diamètre extérieur 160 / intérieur 130.8 mm. En effet, des performances hydrauliques adéquates pour l'alimentation des bornes-hydrantes sont exigées par l'ECA. Les anciennes bornes-hydrantes existantes seront également remplacées.

Assainissement

Actuellement, l'évacuation des eaux claires et des eaux usées des bâtiments riverains est assurée par un collecteur unitaire en ciment.

L'assainissement du secteur du chemin des Tormes exige la mise en place d'un collecteur d'eaux claires et d'un collecteur d'eaux usées.

Le projet prévoit la pose de collecteurs séparatifs en PVC de diamètres de 200 et 250 mm.
20 chambres de visite seront posées aux points de jonction.

Eclairage public

Actuellement, ce chemin en est totalement dépourvu.

Le projet prévoit la pose de candélabres disposés environ tous les 30 mètres.

Services

Les différents services (Gaz, Forces Motrices de l'Avançon, Swisscom, Teledis) ont été contactés et réaliseront leurs travaux d'extension ou de rénovation simultanément aux travaux entrepris par la Commune.

Tube en réserve

Comme dans la plupart des travaux de fouille communales, un tube en polyéthylène d'un diamètre de 100 mm sera posé sur toute la longueur du tronçon.

3. COUT DES TRAVAUX

Le coût des travaux, établi sur la base des soumissions rentrées, se présente de la manière suivante :

Génie civil	Fr.	440'000.-
Canalisations, chambres	Fr.	75'000.-
Superstructure	Fr.	140'000.-
Eau potable, appareillage	Fr.	80'000.-
Eclairage public	Fr.	59'000.-
Honoraires, frais administratifs	Fr.	84'000.-
Divers et imprévus, environ 10 %	Fr.	<u>88'000.-</u>
Total HT	Fr.	966'000.-
TVA 7,6%	Fr.	<u>73'416.-</u>
Coût total des travaux	Fr.	1'039'416.-

4. SUBVENTIONS

Concernant les équipements du réseau d'eau potable et de défense incendie, l'ECA verse une subvention de 20 % sur les travaux d'entretien du réseau principal, mais ne prend pas en compte le transfert des prises privées. Le montant subventionnable est d'environ CHF 55'000.-, la subvention se monte à environ CHF 11'000.- TTC.

5. PROGRAMME D'EXECUTION

Début des travaux : mai 2007.
Fin des travaux : novembre 2007.

6. CONCLUSIONS

En conséquence la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 20 avril 2007,

- vu le préavis de la Municipalité n° 02/2007,
- entendu le rapport des Commissions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre la construction de collecteurs d'eaux claires et usées, d'une conduite d'eau potable et de défense incendie et d'étendre le réseau d'éclairage public à Chesières, chemin des Tormes, pour un montant total de **Fr. 1'039'416.--**
2. de lui **ACCORDER** dans ce but le crédit nécessaire
3. de **FINANCER** ce montant de la manière suivante :
 - ❖ **Fr. 250'000.--** par le prélèvement sur la réserve générale des égouts,
 - ❖ **Fr. 100'000.--** par le prélèvement sur la réserve générale du service des eaux,
 - ❖ le solde de **Fr. 689'416.--** par le recours à un emprunt bancaire, dans le cadre du plafond d'endettement voté le 8 décembre 2006, sous déduction des subventions à recevoir
4. d'**AMORTIR** cet investissement net de Fr. 689'416.-- sur une période de 20 ans, la première fois au budget 2008 par les comptes 430.3300, 432.3300, 460.3300 et 810.3300.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mars 2007

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


J.-L. Chollet



Le Secrétaire :


J.-M. Chanson

Délégués municipaux : M. Patrick TURRIAN, Mpl.
Mme Christiane MERINAT, Mple

Ollon, le 19 mars 2007 / P.T/ mpa